

PROVINCE DE QUÉBEC
Commission scolaire Western Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire Western Québec tenue au 15, rue Katimavik, Gatineau, Québec, le 30 octobre 2018, à 19 h.

PRÉSENCES : Le vice-président Guy, les commissaires Brunke, Daly, Dionne, Egan, Garbutt, McCrank, Schaler, Labadie, Larventz, Young et les commissaires-parents Brennan, Davis et Giannakoulis.

Personnel :

Directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives,
M. P. Proulx

Directrice des services complémentaires, L. Falasconi

Directeur des ressources humaines, M. Terry Kharyati

Directeur des services éducatifs, S. Aitken

Directrice des ressources financières, Sandra Cox

ABSENCES Le président Shea et la commissaire-parent Boucher

MOTIVÉES :

Le directeur général M. Dubeau, la directrice générale adjointe / directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern, et le secrétaire général Alain Gendron sont également présents.

Appel à l'ordre :

Le vice-président Guy appelle la réunion à l'ordre à 19 h 03.

C-18/19-29 Adoption de l'ordre du jour

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-30 Approbation du procès-verbal – 25 septembre 2018

LA COMMISSAIRE BRUNKE PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 septembre 2018 soit approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général

Le directeur général M. Dubeau parle de son rapport écrit, qui aborde les sujets suivants :

- Rapport sur le budget 2017-2018;
- Mise à jour sur les inscriptions;
- Réunion Lab-École à Québec;
- Hommage à Ellard Perry.

C-18/19-31 Rapport du Comité exécutif – 23 octobre 2018

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2018 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-32 Abrogation de la résolution C-17/18-196 – Appel d'offres public – Offres de services pour professionnels

ATTENDU QU'une exigence a été omise de la résolution C-17/18-196 concernant le report des mandats attribués après le 30 juin 2019;

LA COMMISSAIRE-PARENT DAVIS PROPOSE d'abroger la résolution C-17/18-196.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-33 Appel d'offres public – Offres de services pour professionnels
ATTENDU QUE le contrat de services professionnels a été adopté par la résolution C-13/14-297;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé pour une durée de trois (3) ans, avec option de deux (2) périodes de renouvellement de 12 mois chacune;

ATTENDU QUE la période de trois (3) ans a pris fin le 30 juin 2017;

ATTENDU QUE le premier renouvellement a été adopté par la résolution C-16/17-178;

ATTENDU QUE la première période de renouvellement de 12 mois a pris fin le 30 juin 2018;

ATTENDU QUE ce sera le dernier renouvellement pour ce contrat;

ATTENDU QUE le contrat a été octroyé aux professionnels suivants :

Architectes

Fortin, Corriveau, Salvail Damphousse Architecture + Design Inc.
Les Architectes Carrier Savard Labelle & Associés (LRAA & ACSL)

Ingénieur mécanique/électrique

CIMA+Gatineau
Bouthillette Parizeau Inc.
Les Services EXP Inc.
Pageau Morel Inc.
WSP Canada Inc. (Outaouais)

Ingénieur civil/des structures

CIMA+Gatineau
WSP Canada Inc. (Outaouais)
Les Consultants Yves Auger & Associés Inc.
Les Services EXP Inc.

ATTENDU QU'une demande a été envoyée à tous les professionnels pour confirmer qu'ils acceptent tous de faire à nouveau affaire avec la CSWQ pour une dernière année supplémentaire;

ATTENDU QUE les mandats assignés pendant l'année scolaire 2018-2019 seront exécutés par les professionnels après la fin du contrat initial;

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives P. Proulx prolonge le contrat avec les professionnels pour une (1) dernière année supplémentaire.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-34 Appel d'offres à venir pour la banque de professionnels

ATTENDU QUE le contrat pour tous les professionnels arrive à échéance le 30 juin 2019;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec a besoin du soutien et des conseils d'architectes, d'ingénieurs mécaniques, électriques et civils;

ATTENDU QUE les coûts liés à l'emploi de professionnels sont inclus dans tous les coûts des projets;

ATTENDU QUE le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives P. Proulx demande l'approbation du conseil des commissaires avant de lancer un appel d'offres pour une banque de professionnels;

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE QUE le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives P. Proulx lance un appel d'offres public pour une banque de professionnels et qu'il soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-35 Nomination d'un secrétaire du Comité de sélection des Professionnels

ATTENDU QUE la CSWQ doit lancer trois (3) appels d'offres publics fondés sur la qualité pour la sélection des professionnels;

ATTENDU QUE, selon la DIRECTIVE CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES PUBLICS, un Comité de sélection par appel d'offres doit être créé et le conseil des commissaires doit nommer un secrétaire qualifié pour ce comité;

ATTENDU QUE notre agent d'approvisionnement / secrétaire général M. A. Gendron est qualifié et qu'il est disposé à assumer le rôle de secrétaire;

October 30, 2018

LA COMMISSAIRE GARBUTT PROPOSE que M. A. Gendron soit nommé secrétaire du Comité de sélection pour les trois (3) appels d'offres pour des professionnels.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-36 Appel d'offres public – Déneigement (contrat de 3 ans) – Gatineau, Chelsea et Wakefield – Project n° 18510B004

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé pour les projets susmentionnés;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont obtenu les documents relatifs à l'appel d'offres :

6005608 Canada Inc.
8698805 Canada Inc.
9303-7877 Québec Inc.
Justin Meunier
Le groupe ESSA
Les Fermes Renaud/3916383 Canada Inc.
Pha9 Excavation
Ray A. Thompson Trucking Ltd
Ronald O'Connor Construction Inc.

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées pour le lot A (Eardley, CCWQ, Lord Aylmer Junior & Senior);

Les Fermes Renaud	114 900 \$
6005608 Canada Inc.	194 997 \$

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées pour le lot B (D'Arcy, South Hull et bureaux de la commission scolaire);

Les Fermes Renaud	106 425 \$
6005608 Canada Inc.	191 997 \$

ATTENDU QUE les trois (3) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées pour le lot C (CEAH, ESPW et EPPET);

Les Fermes Renaud	118 200 \$
6005608 Canada Inc.	221 910 \$
Pha9 Excavation	202 500 \$

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées pour le lot D (Buckingham & Greater Gatineau);

8698805 Canada Inc.	50 700 \$
6005608 Canada Inc.	176 247 \$

ATTENDU QUE les quatre (4) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées pour le lot E (Chelsea et Wakefield);

6005608 Canada Inc.	123 750 \$
---------------------	------------

October 30, 2018

Pha9 Excavation	147 000 \$
Ronald O'Connor Construction	177 000 \$
Les Fermes Renaud	240 000 \$

ATTENDU QUE les soumissions les plus basses sont conformes;

LE COMMISSAIRE LARVENTZ PROPOSE QUE la soumission présentée par Les Fermes Renaud pour le lot A (Eardley, CCWQ, Lord Aylmer Junior et Senior), au montant de 114 900 \$, taxes en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives M. P. Proulx soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE la soumission présentée par Les Fermes Renaud pour le lot B (D'Arcy, South Hull et bureaux de la commission scolaire), au montant de 106 425 \$, taxes en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives M. P. Proulx soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE la soumission présentée par Les Fermes Renaud pour le lot C (CEAH, ESPW et EPPET), au montant de 118 200 \$, taxes en sus, soit approuvée et que le Directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives M. P. Proulx soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

LA COMMISSAIRE BRUNKE PROPOSE QUE la soumission présentée par 8698805 Canada Inc. pour le lot D (Buckingham & Greater Gatineau) au montant de 50 700 \$, taxes en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives M. P. Proulx soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

LA COMMISSAIRE GARBUTT PROPOSE QUE la soumission présentée par 6005608 Canada Inc. pour le lot E (Chelsea et Wakefield), au montant de 123 750 \$, taxes en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives M. P. Proulx soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-37 Dénéigement (contrat de 3 ans) – Région du Pontiac –

Projet n° 18510A013

ATTENDU QU'une invitation à présenter des soumissions a été lancée pour le projet susmentionné;

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises ont été invitées à présenter des soumissions :

Art Fleming
Derek Fleming
Milton Kidd
Blue Heron Mountain View
Morin Sand & Gravel
Dubeau Mini Décor
Brain Stanton
Lasalle
Mountain View Turf
Erwin Mohor
Nugent Construction
Mickey McGuire

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue et enregistrée pour le lot A (Dr. S.E. McDowell et École secondaire du Pontiac);

Mickey McGuire	105 900 \$
----------------	------------

ATTENDU QUE les deux (2) soumissions suivantes ont été reçues et enregistrées pour le lot B (Dr Wilbert Keon);

Derek Fleming Trucking	33 382,50\$
Art Fleming & Sons Ltd	37 500 \$

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue et enregistrée pour le lot C (Onslow);

Mountainview Turf Farm	35 500 \$
---------------------------	-----------

ATTENDU QUE la soumission suivante a été reçue et enregistrée pour le lot D (St John's et 26, rue Leslie)

Gilbert Morin	43 050 \$
---------------	-----------

ATTENDU QUE les soumissions les plus basses sont conformes;

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE QUE la soumission présentée par Mickey McGuire pour le lot A (Dr. S.E. McDowell et École secondaire du Pontiac), au montant de 105 900 \$, taxes en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives M. P. Proulx soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

LA COMMISSAIRE-PARENT DAVIS PROPOSE QUE la soumission présentée par Derek Fleming Trucking pour le lot B (Dr. Wilbert Keon), au montant de 33 382,50 \$, taxes en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives M. P. Proulx soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE la soumission présentée par Mountainview Turf Farm pour le lot C (Onslow), au montant de 35 500 \$, taxes en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives M. P. Proulx soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

LE COMMISSAIRE SCHALER PROPOSE QUE la soumission présentée par Gilbert Morin pour le lot D (St John's et 26, rue Leslie), au montant de 43 050 \$, taxes en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives M. P. Proulx soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-38 Entente GRICS – Convention d'abonnement à une solution infonuagique de la GRICS

ATTENDU QUE la GRICS est le fournisseur officiel de logiciels pour les commissions scolaires du Québec;

ATTENDU QUE le coût annuel pour la Commission scolaire Western Québec est estimé à 270 000 \$;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec a affecté les ressources financières pour cet engagement;

ATTENDU QUE la GRICS déploie sa nouvelle plateforme en utilisant la technologie infonuagique;

ATTENDU QUE les commissions scolaires du Québec doivent autoriser la GRICS à stocker leurs données sur le nuage;

ATTENDU QUE la GRICS garantit que les données seront sauvegardées au Canada;

ATTENDU QUE l'entente est d'une durée d'un an et qu'elle est automatiquement renouvelée chaque année;

October 30, 2018

ATTENDU QUE, selon sa charte, la GRICS est un organisme public;

ATTENDU QU'un organisme public peut conclure un contrat avec un autre organisme public sans être assujéti à la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU QUE le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives recommande de signer cette entente;

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives M. P. Proulx soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-39 Téléphones pour le projet Skype Entreprise

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé pour 352 téléphones pour les salles de classe et 143 téléphones pour l'administration;

ATTENDU QUE les téléphones seront installés dans les bâtiments suivants :

École primaire de Buckingham
École primaire de Chelsea
D'arcy McGee / Symmes Junior
Dr S.E. McDowell/Centre d'éducation des adultes du Pontiac
Golden Valley/Centre d'éducation des adultes de Val D'Or
Lord Aylmer Junior et Senior
Noranda
École primaire Onslow
Queen Elizabeth
Bureaux de la commission scolaire
Centre d'éducation des adultes de Maniwaki
CCWQ

ATTENDU QUE les personnes et/ou entreprises suivantes ont été invitées à présenter des soumissions;

XAV Solution
Groupe Solulan
WEPC
Bridgecast
Com-Net

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues;

WEPC	62 012,50 \$
XAV Solution	62 218,20 \$
Groupe Solulan	66 495,00 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme;

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE QUE la soumission présentée par WEPC au montant de 62 012,50 \$, taxes en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives M. P. Proulx soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le directeur des ressources matérielles, de la technologie et des archives M. P. Proulx présente une lettre du MEES au sujet du Plan d'action numérique en éducation et l'entente pour l'achat de iPads.

C-18/19-40 États financiers 2017-2018

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE les états financiers de la Commission scolaire Western Québec pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 soient acceptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-41 Prêt à long terme

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire Western Québec (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 7 641 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités ;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 27 septembre 2018;

SUR LA PROPOSITION DU COMMISSAIRE DIONNE IL EST RÉSOLU :

QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 septembre 2019, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 7 641 000 \$, soit institué ;

QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

Malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1er juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé ;

l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
Chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

Le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre ;

QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur ;

QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

L'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

Chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement ;

Le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre ; et

Afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière

sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus ;

QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le Président
Ou le Directeur général
Ou le Vice-président
Ou la Directrice générale adjointe

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-42 Rapport du Comité de parents – 15 octobre 2018

LA COMMISSAIRE-PARENT DAVIS PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2018 du Comité de parents.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-43 Rapport du Comité des politiques éducatives – 23 mai 2018

LA COMMISSAIRE LABADIE PROPOSE QUE le conseil accuse réception du procès-verbal approuvé de la réunion du 23 mai 2018 du Comité des politiques éducatives.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-44 Adoption de la Politique F-17 — Code d'éthique applicable aux employés et aux bénévoles

LA COMMISSAIRE GARBUTT PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité de gouvernance et d'éthique et une fois le processus de consultation terminé, la Politique F- 17 – Code d'éthique applicable aux employés et aux bénévoles – soit adoptée telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-45 Rapport du Comité de vérification – 22 octobre 2018

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2018 du Comité de vérification.

Adoptée à l'unanimité

C-18/19-46 Composition du conseil d'établissement de l'école primaire St. John's

ATTENDU QUE St. John's a été désigné comme une école primaire seulement depuis que la composition actuelle de son conseil d'établissement a été déterminée par la CSWQ;

ATTENDU QUE la directrice de l'école primaire St John's demande à ce que le nombre de parents membres du conseil d'établissement passe de 6 à 4;

Que le nombre d'enseignants membres du conseil d'établissement passe de 4 à 2;

Que le nombre d'employés de soutien du conseil d'établissement demeure à 2;

Qu'il n'y ait aucun professionnel sur le conseil d'établissement;

LA COMMISSAIRE-PARENT DAVIS PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé la directrice de l'école primaire St. John's, la composition du conseil d'établissement soit comme suit :

4 parents, 2 enseignants et 2 employés de soutien.

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

LE COMMISSAIRE YOUNG PROPOSE la levée de la séance à 20 h 30.